

Co- Présidence : UNGE (Collège Patronal) et BATI MAT TP CFTC (Collège salarié)

Secrétariat : Anifa NASRI

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Présent)

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE (CPPNI)

APPROUVE

DU MERCREDI 12 juin 2024 - 9h30-17h

Format hybride

TABLE DES MATIÈRES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :.....	2
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 15 MAI 2024 (HAR).....	2
III.	RETOUR DE LA DGT SUITE À LA DEMANDE DE L'UNTEC ET BATI-MAT-TP CFTC	2
IV.	ACCORD DE SUBSTITUTION DES EC SUITE À LA RÉUNION DU 27 MAI 2024.....	3
V.	VALIDATION DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES D'AVOCAT PRÉSENTÉES PAR L'UNGE.....	4
VI.	ACCORD DE SUBSTITUTION DES GÉOMÈTRES (INTERVENTION À PRÉVOIR DES CABINETS DE CONSEILS PROPOSÉS PAR L'UNGE ET LA CFTC)	4
VII.	QUESTIONS DIVERSES.....	5

I. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Les partenaires sociaux rappellent que la réunion de ce jour est une CPPNI et non une CMP.

II. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 15 mai 2024 (HAR)

DECISION

La CFTC demande la modification du point VI : *BATI-MAT TP-CFTC : Dans ces conditions la fédération BATI-MAT TP-CFTC ne rentre pas en négociation dans le cadre d'un accord de substitution qui supposerait une dénonciation automatique de la CCN.* **Par BATI-MAT TP-CFTC : Dans ces conditions la fédération BATI-MAT TP-CFTC ne rentre pas en négociation dans le cadre d'un accord de substitution qui supposerait une mise en cause de la CCN, ce qui n'est absolument pas le cas pour BATI-MAT TP CFTC.**

Le relevé des décisions est approuvé moyennant la modification ci-dessus.

III. Retour de la DGT suite à la demande de l'UNTEC et BATI-MAT-TP CFTC

DECISION

Le courrier BATI MAT TP CFTC n'est pas encore envoyé à la DGT.

Rappel des points du courrier UNTEC du 3/05/2024 transmis à la DGT et à l'ensemble des membres par l'UNTEC :

- 1) Ouverture d'une négociation en vue d'un nouvel accord de substitution
- 2) Le maintien de la CCN EC
- 3) La désignation rapide d'un nouveau président de CMP
- 4) Extension de la dénonciation de l'accord de fusion

Aucun retour de la DGT à ce jour.

IV. Accord de substitution des EC suite à la réunion du 27 mai 2024

POSITION

Après différents échanges entre l'UNTEC et la BATI MAT TP CFTC suite à la réunion du 27 mai 2024 où était présents : UNGE, UNTEC, SYNATPAU, BATI MAT TP CFTC.

L'accord a été ouvert à la signature jusqu'au 10 juin 2024 - 12h.

UNTEC et BATI MAT TP CFTC ont signé cet accord.

UNGE : Ayant constaté que l'accord ouvert à la signature maintenait des dispositions impactant la branche géomètre comme cela avait déjà été signalé, l'UNGE se réserve sur les suites qu'elle donnera à cet accord. Les deux points problématiques étant : La stigmatisation du collège patronal géomètre et les affirmations sur la portée de la dénonciation de l'accord de fusion.

FENIGS : prends acte de la signature de cet accord et souligne également la problématique du préambule qui stigmatise le collège patronal géomètre.

UNTEC : Prend acte des remarques en séance et souhaite rappeler qu'au mois d'octobre 2022 l'UNTEC a souhaité signer un accord paritaire de sortie sans associer et entraîner la branche des géomètres sans arriver par la dénonciation du collège patronal.

SYNATPAU : Souhaite la scission de la branche FIIAC. Il a appuyé toutes les demandes de BATI MAT TP CFTC pour obtenir la signature de cet accord. A contrario, le SYNATPAU ne peut pas être signataire de cet accord.

BATI MAT TP CFTC : l'accord a été signé.

DECISION

L'UNTEC précise qu'à compter de la CPPNI de juin 2024, elle ne participera plus à la CPPNI mais continuera de participer aux COPIL et COTECH des sujets en marge de la CPNEFP.

L'UNGE, FENIGS, SYNATPAU et BATI MAT TP CFTC valident cette demande.

L'UNTEC se renseigne sur les modalités de transfert de l'hébergement des boîtes mails FIIAC.

V. Validation des missions complémentaires d'avocat présentées par l'UNGE

POSITION

Rappel du contexte :

Côté financier l'avocate de l'UNGE a en fait passé 18h et non 12h comme estimé initialement sur la partie analyse de la CCN ce qui entraînerait un surcoût de 1 380€ HT par rapport au devis initial.

Pour la partie nouvellement rédigée le temps passé est de 7 heures soit 1 600€ HT

Le montant global de la prestation s'élevant à : 2 760 euros hors taxe (mission initiale) + 1 380 euros hors taxe complément sur mission initiale + 1 600 euros hors taxe préparation d'une trame d'accord soit un montant total de 5 740 euros hors taxe

DECISION

L'ensemble des partenaires sociaux valide la somme de 5 740 euros hors taxe.

VI. Accord de substitution des géomètres (intervention à prévoir des cabinets de conseils proposés par l'UNGE et la CFTC)

POSITION

L'UNGE et la CFTC ont reporté l'intervention des conseils sur la partie grille de la classification, dans l'attente d'un cadre général de la mission.

DECISION

L'UNGE adressera au secrétariat de la CPPNI pour diffusion aux partenaires sociaux, les supports et lien replay du webinaire organisé par la DGT le 28/05/2024 sur le thème des révisions des grilles de classifications, ainsi que les supports de présentations de l'intervention de Solange Briet (réunion CMP/CPNEFP).

Les partenaires sociaux échangeront d'ici la réunion du 11 septembre 2024 afin de définir un cadre de mission aux intervenants présentés par l'UNGE ou la CFTC.

Les partenaires sociaux s'accordent sur le terme « toilettage » de la CCN qui pourrait déboucher sur une révision et non accord de substitution, terme qui sera à reprendre si la DGT confirme la nécessité d'avoir un accord de substitution y compris pour la branche géomètre.

VII. Questions diverses

Sans objet.

Rappel du calendrier des commissions 2024

10/01/2024
07/02/2024
06/03/2024
10/04/2024
15/05/2024
12/06/2024 Format hybride
11/09/2024
09/10/2024
06/11/2024
11/12/2024

Projet d'ordre du jour de la commission du 11/09/2024 (Présentiel)

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du relevé des décisions de la CPPNI du 12.06.2024
3. Grille de classification (retour sur les documents diffusés)
4. Accord CCN Géomètre
5. Questions diverses.